

Séance publique du 26 mars 2007

Délibération n° 2007-4016

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Oullins

objet : **ZAC Narcisse Bertholey - Place Arlès Dufour - Avenant au mandat de travaux SERL - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 1er mars 1999, la Communauté urbaine s'est prononcée favorablement pour la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Narcisse Bertholey à Oullins.

Dans ce cadre et par délibération en date du 22 décembre 2003, la Communauté urbaine a décidé de réaliser, par mandat de travaux, la requalification de la place Arlès Dufour, pour un coût global prévisionnel de 1 193 621,90 € TTC avec une participation communale estimée à 275 681 €.

L'objectif de la ZAC Narcisse Bertholey à Oullins est de renforcer la centralité, en favorisant l'extension du centre commercial, en améliorant le cadre de vie par la qualité de ses espaces publics, en proposant une nouvelle offre de logement et en réorganisant l'offre de stationnement et la circulation.

Le programme de construction de cette opération prévoit la réalisation d'environ 33 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) répartis comme suit :

- | | |
|------------------------------|----------------------|
| - les logements | 30 000 mètres carrés |
| - les commerces et activités | 3 000 mètres carrés |

Le programme des équipements publics (PEP) porte, quant à lui, sur la réalisation d'équipements publics :

- secondaires avec la création ou l'amélioration des voiries de desserte interne, la création et l'adaptation de l'ensemble des réseaux secs et humides, la réalisation des espaces publics,
- primaires avec l'aménagement de la place Arlès Dufour.

Les équipements publics primaires sont réalisés dans le cadre d'un mandat de travaux confié à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL). Ils portent sur :

- le traitement paysager du volume de surface du parc de stationnement souterrain,
- l'aménagement des rues Marceau et République dans leurs parties jouxtant la place,
- l'aménagement du passage pour piétons reliant la Grande Rue d'Oullins à la rue de la République, en continuité de la place.

Ces travaux d'aménagement comprennent :

- le traitement en surface de ces espaces publics,
- le mobilier urbain et la signalisation,
- l'éclairage public,
- les plantations et espaces verts.

La conception de ces aménagements a été confiée au groupement de maîtres d'œuvre Passagers des villes-Coteba.

Le mandat signé avec la SERL en juin 2004 prévoyait un coût global d'opération de 998 011,65 € HT, soit 1 193 621,90 € TTC, incluant une rémunération de 76 000 € HT.

Or, des adaptations au dispositif d'assainissement ont été demandées par rapport au projet initial, engendrant un retard au démarrage de l'opération. Un matériau innovant a été ainsi choisi pour la place Arlès Dufour, drainant, permettant de mieux appréhender l'écoulement des eaux.

De plus, l'indice TP 01 a subi une progression de 13 % en deux ans, ce qui a généré une augmentation de l'enveloppe affectée aux travaux. Ceci engendre une augmentation globale de l'enveloppe du mandat de 77 046,15 € HT, ce qui représente une augmentation de 7,7 % par rapport au montant initial. Il est précisé que le montant de la rémunération du mandataire reste, quant à lui, inchangé.

La durée globale du mandat se trouve aussi modifiée par les différents changements intervenus depuis le projet initial et nécessite un prolongement de 18 mois portant donc la fin de la convention de mandat au 1er janvier 2009.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'une note d'information au pôle d'urbanisme le 12 mars 2007 ;

Vu ledit avenant ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant à la convention de mandat signée avec la SERL pour la requalification de la place Arlès Dufour à Oullins portant sur :

- le montant du mandat réévalué de 998 011,65 € HT à 1 075 057,80 € HT,
- la prorogation du délai global de 18 mois.

2° - Autorise monsieur le président à signer cet avenant.

3° - L'autorisation de programme individualisée le 22 décembre 2003 sur l'opération n° 0007-Oullins : ZAC Narcisse Bertholey, est complétée pour un montant de 95 000 € en dépenses à prévoir sur 2008.

4° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - comptes 231 510 et 458 1 (à créer) - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,